



BNP PARIBAS

## VOS REPRÉSENTANTS

[cfdt.nationale@bnpparibas.com](mailto:cfdt.nationale@bnpparibas.com)



**Richard PONS**  
07 62 32 58 07

Délégué syndical national



**Patricia LEROY**  
06 68 24 34 16

Déléguée syndicale nationale adjointe



**Julie LEQUEUX**  
06 60 68 60 35

Déléguée syndicale nationale adjointe



**Pierre RIVIÈRE**  
06 65 64 56 98

Représentant syndical national



**Laurent COURRIER**  
06 68 05 69 06

Représentant syndical national adjoint



# RENTÉE DES CLASSES

Les vacances scolaires touchent à leur fin.

24 Août 2021



L'école et les cours reprennent officiellement à partir du **jeudi 2 septembre 2021.**

Parents d'enfant scolarisé pour la première fois ou jusqu'à leur rentrée de 6<sup>ème</sup> incluse :

Vous pouvez bénéficier de **deux heures d'autorisation d'absence rémunérée** pour les accompagner dans cet important moment de vie.

Il suffit d'en faire la demande préalable auprès de votre hiérarchie (qui peut refuser en cas de nécessité de service).

## ET POUR LE RESTE DE L'ANNÉE ?

Dans certaines circonstances, événements familiaux, vous pouvez bénéficier de jours supplémentaires d'absences autorisées (sur présentation de justificatif) :

### QUELQUES EXEMPLES

<b>MARIAGE</b>	<b>5 jours</b>
<b>PACS</b>	<b>5 jours</b>
<b>MARIAGE D'UN ENFANT OU AUTRE DESCENDANT</b>	<b>2 jours</b>
<b>DÉMÉNAGEMENT</b>	<b>2 jours</b>
<b>DÉCÈS DE PARENTS OU DE PARENTS DE SON CONJOINT</b>	<b>3 jours</b>

Vous pouvez bénéficier d'un droit de congé supplémentaire par année civile (jour de fractionnement)

Si vous posez **5 jours de CONGÉS ANNUELS consécutifs**, hors vacances scolaires de votre zone de travail

ET

Si la période de congés prise se situe entre **le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril** ou entre **le 16 octobre et le 31 décembre.**

